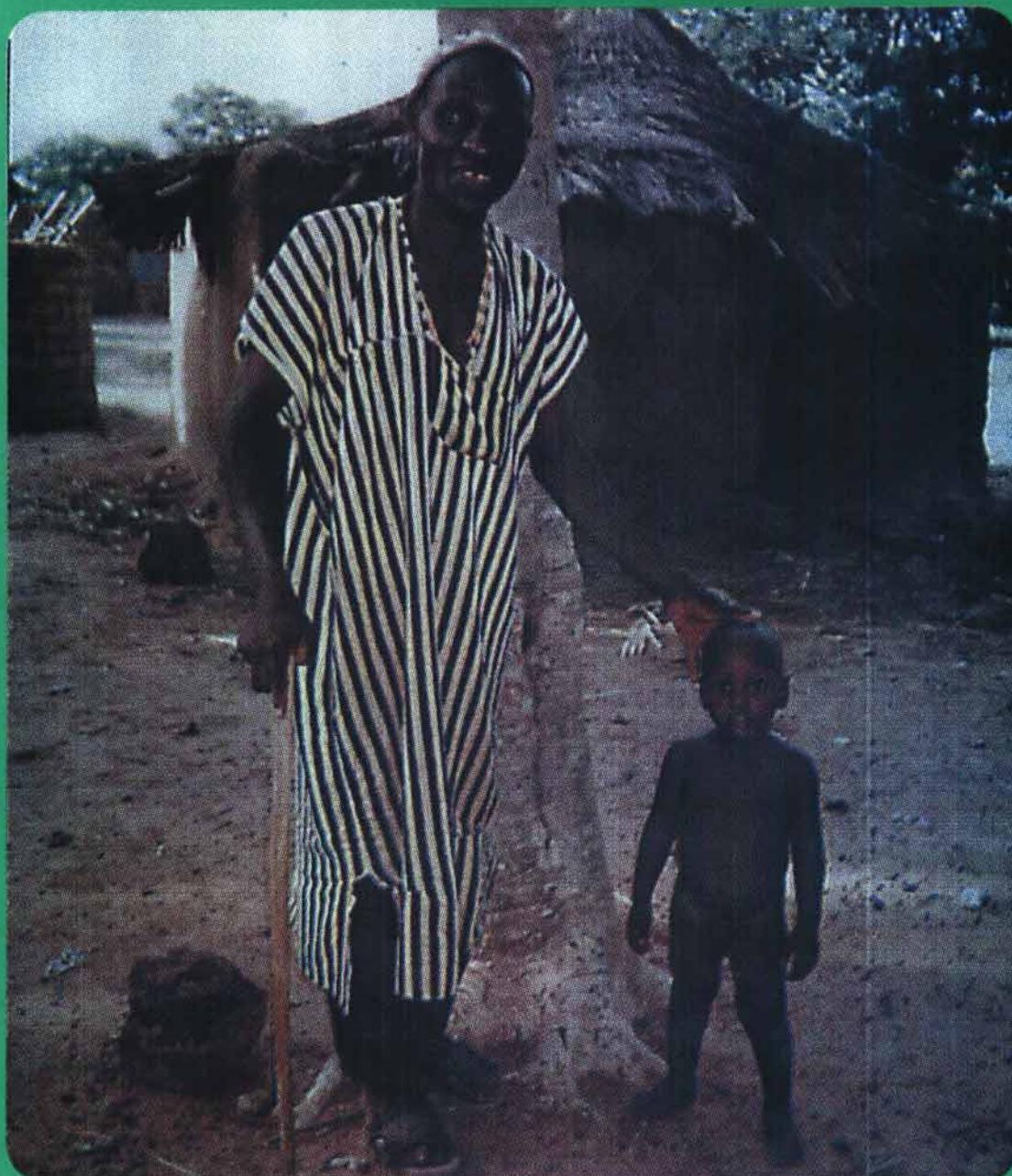




OUBRITENGA :

ATELIER DE REFLEXION SUR LES MECANISMES DE DYNAMISATION DES CADRES DE CONCERTATION TECHNIQUES PROVINCIAUX



L'avenir de ce petit enfant passe par une gestion rationnelle des ressources naturelles

**LE FONCIER DANS LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT
AU BURKINA FASO : ENJEUX ET STRATEGIES**

LA COMMUNICATION : LA CONSCIENCE DU CHANGEMENT

La prise de conscience de la nécessité du changement vers un développement durable ne se dicte pas. Elle reste et demeure le fruit d'expériences capitalisées ou accumulées, de dialogue, d'échanges et de longues négociations entre les différents acteurs impliqués dans le développement rural.

Dans le cadre de l'approche participative, prônée çà et là par les programmes, projets et ONG de gestion des terroirs, de ressources naturelles et de développement local, l'animation doit occuper une place prépondérante. Dès lors, qui parle d'animation dans les processus de responsabilisation des populations rurales, parle de communication, c'est à dire de dialogue, de circulation de l'information, d'échanges etc...

En effet, les actions engagées par les populations rurales ne peuvent réussir que si l'on met en œuvre un programme cohérent de communication axée essentiellement sur la réalisation des objectifs. Or, le constat montre dans la plupart des projets et programmes de développement participatif, un déficit de communication à tous les niveaux.

Dans cette situation, il est difficile de parler avec sérénité d'une approche participative visant l'auto-prise en charge, l'auto-responsabilité ou l'auto-gestion vers une véritable auto-promotion. Car, les changements d'attitudes, de comportements de mentalités, les motivations et la mobilisation des populations autour des actions sont déterminées par une claire perception du jeu par les différents acteurs. Cette perception permet de faire de nouveaux choix pour prendre en compte les diversités d'intérêts en présence.

Pour y parvenir, il faut disposer de l'information en qualité et quantité suffisantes, et instaurer un dialogue pour augmenter le capital social des différents acteurs. Bref, disposer d'un programme de communication adapté à tous les niveaux, et orienté vers les objectifs de responsabilisation des populations, et de développement durable.

La sécurisation foncière des producteurs, la prise en charge des investissements physiques, par les populations rurales, la décentralisation en milieu rural sont là quelques éléments qui

rappellent quotidiennement le déficit d'information et de communication en direction de la réalisation effective de ces objectifs.

A toutes les échelles de positionnement social, il y a une différence de perception des problèmes. Le paysan n'a pas une claire perception du changement souhaité et voulu par l'Etat.

A l'inverse, les préoccupations fondamentales et diversifiées des populations ne sont pas souvent maîtrisées par les experts de l'Etat chargés de proposer des orientations en matière de développement. C'est pourquoi, les textes de la RAF, de la décentralisation, le code pastoral, le code de l'environnement connaissent des fortunes diverses en matière d'application. Ceci, par manque de programme conséquent de communication pour faciliter leurs appropriations à tous les niveaux, notamment par les populations rurales.

La communication doit être dans toute action de développement avant pendant et après.

Avant : pour permettre à travers la disponibilité de l'information un dialogue constructif, une harmonisation des points de vue, une recherche de consensus à tous les niveaux.

Pendant : pour faciliter la mobilisation et l'organisation des populations pour la gestion des actions en cours.

Après : pour mettre en place une organisation et une gestion responsables et durables des actions réalisées.

Il est donc indispensable d'intégrer dans tous les programmes et projets de développement, un programme de communication intersectoriel, transversal, pour mieux accompagner les populations dans l'auto-responsabilisation autour de leurs actions. Des structures d'information comme le réseau des radios et revues rurales et celles d'information et de communication des projets et programmes de gestion des terroirs etc... peuvent apporter leur concours à l'élaboration d'un programme cohérent et intégré de communication pour une véritable responsabilisation de la population rurale dans la lutte contre la pauvreté et dans la perspective d'un développement durable.

La Rédaction

BOURITENGA :

ATELIER DE REFLEXION SUR LES MECANISMES DE DYNAMISATION DES CADRES DE CONCERTATION TECHNIQUES PROVINCIAUX

Un atelier sur les mécanismes de dynamisation des Cadres de concertation Techniques Provinciaux s'est tenu les 16 et 17 janvier 2003 à Ziniaré sous l'égide du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation. Cet atelier a connu la participation d'environ 120 personnes représentant les Ministère de l'administration Territorial et de la Décentralisation, de l'Economie et du Développement, de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques ainsi que ceux des projets et programmes de développement, de la société civile et des partenaires au développement.

Les objectifs de l'atelier étaient d'échanger d'une part sur les acquis reproductibles des cadres de concertation, et d'autre part sur les difficultés à surmonter afin de faire des structures de concertation des outils de développement au service des différents acteurs sur le terrain.

A l'ouverture des travaux, le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation a situé l'importance du thème et rappelé les différentes réformes économiques entreprises par le gouvernement visant à établir les fondements d'un développement économique et social durable. Il a insisté sur la nécessité des cadres de concertation comme étant des moyens indispensables et plus que nécessaires pour assurer un impact certain dans les différentes initiatives de lutte contre la pauvreté et la responsabilisation des

acteurs du développement.

Durant deux jours, les participants ont échangé à travers des communications sur :

- la concertation/coordination dans la mise en œuvre des activités de développement à savoir les grandes orientations, le contenu, les mécanismes, les structures impliquées et leurs rôles;
- les expériences de concertation/coordination en cours dans le pays : acquis, difficultés et perspectives ;
- La contribution du PNGT2 dans l'animation de la concertation ;
- Les mécanismes durables de financement des activités des CCTP.



Le présidium des travaux de l'atelier

Ces différentes communications ont fait l'objet d'échanges de réflexion et d'analyse.

Il est ressorti à l'issue des travaux de l'atelier les conclusions suivantes visant à améliorer et à redynamiser la concertation à tous les niveaux en matière de développement.

- La réalisation du bilan d'activités 2002 et les solutions pour une meilleure programmation des activités 2003 ;
- Une meilleure appropriation des procédures de mise en œuvre des actions du PNGT2 ;
- Un début d'harmonisation des appuis aux DRED.

Au regard de tous ces résultats, le Coordonnateur National du PNGT2 a renouvelé ses remerciements à l'ensemble des participants pour leurs contributions tout au long des

travaux de l'atelier. Il a invité tous les participants à mettre en œuvre les conclusions des travaux de manière à assurer de meilleurs résultats dans l'exécution des activités de la campagne 2003. A ce titre, il réaffirmé la disponibilité de l'ensemble des cadres du PNGT2 à fournir à tout moment des informations nécessaires à la mise en œuvre des activités.

Le mot de clôture est revenu au Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et du

Développement qui, tout en félicitant les participants pour le travail abattu, les a exhorté à une application effective des conclusions de l'atelier dans leur direction respective afin de rendre plus opérationnelle la concertation sur le terrain.

TAPSOBA Sarah
Chargée de la communication
PNGT2/Oubritenga/Kourweogo

GOURMA : LES RESSORTISSANTS DE LA REGION-EST DU BURKINA SE CONCERTENT A FADA N'GOURMA

Les ressortissants de la Région de l'Est composée de cinq (5) provinces que sont le Gourma, la Gnagna, la Komondjari, la Kompienga et la Tapoa se sont retrouvés en concertation les 1er et 2 février 2003 à Fada N'Gourma, chef-lieu de la Région et de la province du Gourma.

L'objectif de la rencontre est de réussir le pari du développement socioculturel et économique du "Gulmu" à travers une union fraternelle de ses filles et fils. Pour la petite histoire, retenez que le "Gulmu" est cette partie du territoire située dans la partie orientale du Burkina et peuplée majoritairement de "gulimanceba" dont la langue est le "gulimancema".

Au cours des deux jours de concertation, les participants ont fait le toilettage des textes réglementaires (statuts et règlement intérieur) de leur Association baptisée "Cadre de concertation du Gulmu" et ont eu droit à une conféren-

ce sur le Plan Décennal de Développement de l'Enseignement de Base (PDDEB) prononcée par le Ministre Mathieu OUEDRAOGO.

Ils ont également pris part à des manifestations dignes d'intérêt. Il s'est agi entre autres de l'ouverture d'une laiterie au secteur 1, de l'inauguration de la nouvelle Mairie de Fada au secteur 2, de la pose de la première pierre du Lycée municipal de la ville au secteur 9 et d'une soirée culturelle animée par les artistes de la Région.

Espérons que les filles et fils du gulmu sauront éviter les pièges des démons de la division afin de se consacrer pleinement et entièrement aux objectifs de leur Association. La vraie voie du développement régional passe nécessairement par-là.

Marcel TINDANO
Géographe
Coordination Provinciale

BOULGOU : LES GRENIERS VILLAGEOIS EN EXPERIMENTATION

Le Projet de Développement Rural dans le Boulgou (PDR/B) qui est un fruit de la coopération Dano- Burkinabé intervient dans le Boulgou et une partie du Koulpélogo depuis 1996. Il vise entre autres le renforcement des capacités des producteurs agro- sylvo- pastoraux pour gérer eux mêmes les ressources naturelles. L'appui porte sur l'organisation des populations et l'accroissement des productions agricoles par la formation. Au cours de la campagne agricole 2002 -2003, le Projet de Développement Rural dans le Boulgou a initié une approche de production céréalière et de gestion post- récolte dans sa zone d'intervention au profit des producteurs. Cette approche dénommée "Greniers Villageois" a concerné la culture du maïs. Pour mieux comprendre l'approche Grenier Villageois nous avons rencontré Monsieur Bernard DARGA, agronome, responsable de la mise en œuvre de l'approche au sein du PDR/B.

Nouvelles des Terroirs:

Qu'est-ce qu'un grenier villageois ?

Bernard DARGA : C'est une approche d'intensification de la production agricole et d'accroissement des revenus dont les fondements reposent sur l'union, la solidarité des membres qui composent ce groupe.

Les principaux éléments à retenir sont :

- l'intensification de la production agricole
- l'accroissement des revenus
- l'organisation du groupe

N.T : Quel lien y a t-il entre gestion des terroirs et greniers villageois ?

B. D : L'approche "grenier villageois" est une partie intégrante de la gestion des terroirs dans la mesure où l'on retrouve les mêmes activités

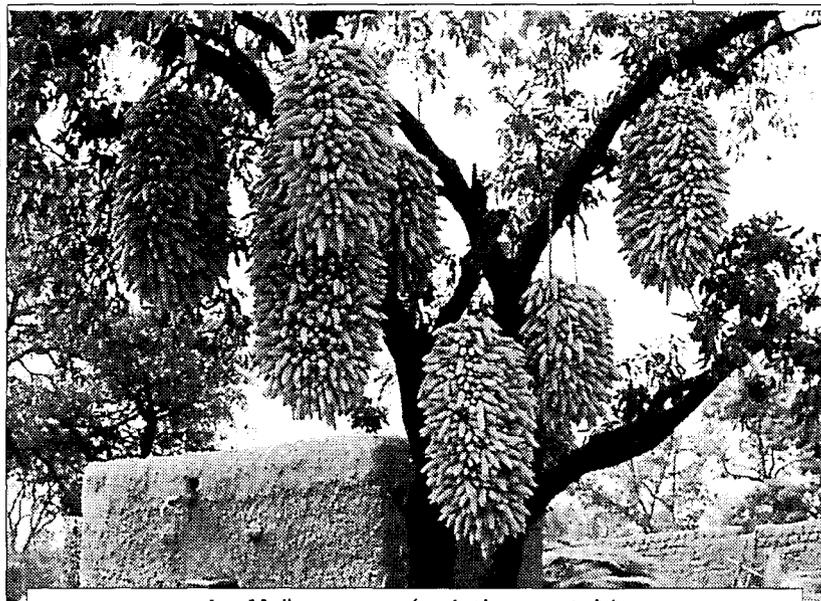
d'intensification agricole, d'accroissement des revenus et d'organisation des populations; la seule différence est que dans la gestion des terroirs, le groupe cible est la population alors que dans les "greniers villageois" on a à faire à un groupe d'intérêt solidaire. Ainsi, je pense que l'approche grenier villageois contribue à une bonne gestion des ressources naturelles.

N.T : Comment êtes - vous arrivé à intégrer cette approche " greniers villageois " dans vos activités ?

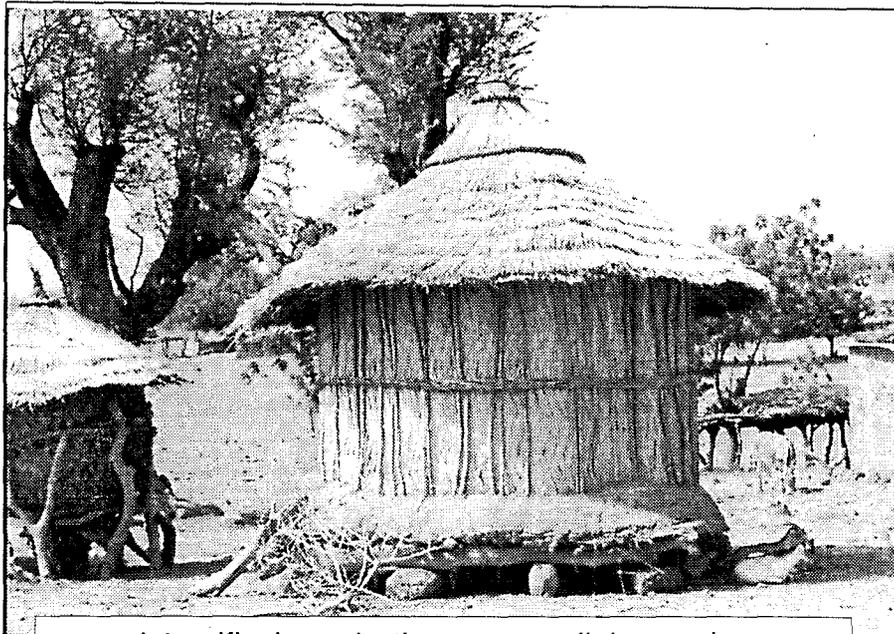
B. D : Durant la campagne 2000-2001 nous avons identifié des producteurs dans plusieurs villages pour conduire des parcelles tests de production avec des spéculations comme le maïs, le riz et le sorgho.

Pour la campagne 2001 -2002, les mêmes producteurs ont exploité des parcelles de production avec beaucoup plus d'accent sur les spéculations de maïs et de riz.

Au cours de la campagne 2002-2003 partant des principes de la maîtrise du paquet technologique par les producteurs (intensification agricole); de la relative cohésion des producteurs et du choix de la spéculation (maïs), nous avons créée des groupes d'intérêts dans certains villages pour mettre en application l'approche "Greniers Villageois". Dans la mise en œuvre, nous avons appuyé des producteurs pour la constitution de groupes, la formation technique et organisationnelle



Le Maïs, une spéculation rentable



Intensifier la production pour remplir les greniers

et la recherche des crédits d'intrants avec les structures financières décentralisées de crédit. A l'heure actuelle, nous sommes à la phase constitutive des stocks de maïs et la recherche des marchés.

N.T : Pourquoi avoir choisi le maïs comme spéculation et quels en sont les résultats ?

B. D : Après avoir expérimenté plusieurs spéculations dans les parcelles tests de production et les parcelles de production (riz, maïs, sorgho) le maïs a été identifié comme spéculation porteuse à l'heure actuelle dans la zone d'intervention du PDR/B notamment la variété MASSONGO.

Présentement nous avons trois greniers villageois :

- Bêka dans le département de Zabré
- Soumagou dans le département de Tenkodogo
- Boussouma dans le département de Boussouma

La superficie totale exploitée est de 36 ha dont en moyenne 0,5 à 1 ha par producteur. Le nombre de producteurs appuyés est de 57. Le rendement varie entre trois à quatre tonnes par ha.

N.T : Quels sont vos partenaires et leurs rôles ?

B. D : Nous avons conclu un partenariat avec les structures de financement décentralisées (la Caisse Populaire, la Caisse des producteurs), la Direction Régionale de l'Agriculture, de

l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (DRAHRH) et l'ONG SG2000 sur les aspects suivants :

- Caisse Populaire et Caisse des Producteurs : octroi des crédits d'intrants.
- DRAHRH : encadrement, formation technique, suivi rapproché des producteurs
- SG2000 : approvisionnement en partie des intrants.

N.T : Quelles sont vos perspectives pour les campagnes à venir ?

B. D : Il s'agira de travailler à renforcer les capacités techniques des producteurs et à mieux coordonner l'action des partenaires impliqués. A long terme, il s'agira de vulgariser cette approche dans toute la zone d'intervention du Projet de Développement Rural dans le Boulgou.

N.T : Pour une meilleure gestion de nos ressources naturelles, quel message avez-vous à lancer ?

B. D : Si nous voulons atteindre une meilleure gestion de nos ressources naturelles, il faut engager une lutte contre la pauvreté car, les communautés rurales se replient beaucoup plus sur les ressources naturelles pour améliorer leurs conditions de vie. En initiant des activités génératrices de revenus pour les communautés rurales pauvres, on les aide à mieux gérer leurs ressources naturelles.

Propos recueillis
par Michel COMBOIGO
PDR/B

LE FONCIER DANS LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT AU BURKINA FASO : ENJEUX ET STRATEGIES

La présente analyse a pour objectifs de contribuer à une meilleur intégration des questions foncières dans les politiques et stratégies de développement aborde successivement la prise en compte de la problématique dans l'évolution des approches de développement, les enjeux fonciers pouvant gêner la promotion du développement durable et des suggestions pour atténuer les effets des multiples difficultés.

Pour mieux illustrer son propos, l'auteur propose un cheminement comportant plusieurs étapes bien définies. Dans ce présent numéro, nous vous proposons la première étape de l'analyse.

LE FONCIER DANS LES POLITIQUES ET STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT RURAL

Les politiques et stratégies de développement mises en œuvre au Burkina Faso ont été fortement tributaires des facteurs climatiques qui ont eu des conséquences néfastes sur les conditions de vie des populations rurales. Suivant l'évolution des paramètres agro-climatiques, deux grandes périodes peuvent être distinguées dans le processus de développement. Une première période avant les années 70 caractérisée par une abondance des ressources naturelles et une bonne pluviométrie dans presque toutes les régions du pays. Une seconde période après les années 1970 avec l'installation d'une sécheresse endémique qui a provoqué un déséquilibre écologique générale. L'importance de la question foncière dans les politiques et stratégies de développement connues dans le pays a suivi cette tendance générale.

Les stratégies et politiques avant les années 1970

En héritant des politiques de développement coloniales après les indépendances, le pays a opté pour des stratégies fondées sur les concepts tels que le rendement soutenu et l'accroissement de la productivité. L'objectif poursuivi était surtout le développement économique des différentes régions. A cause de l'abondance et de la qualité des ressources naturelles, il ne semblait pas opportun à cette époque de mobiliser les populations autour des actions de protection ou de restauration. Ainsi dans les projets, les composantes environnementales même si elles n'étaient pas totalement absentes, occupaient une place marginale. Orientées donc vers des objectifs de production dans un contexte très favorable (conditions climatiques très favorables, abondance des ressources naturelles, très faible pression humaine et animale), les stratégies de développement se sont très peu confrontées à des problèmes fonciers majeurs. En règle générale, la

gestion du foncier dans le monde rural était fondée sur les droits coutumiers. Les seules implications de la puissance publique dans le foncier en milieu rural se situaient essentiellement dans la gestion des domaines classés (forêts classées ou protégées et les réserves de faune).

Les stratégies et politiques après les années 1970

En terme de stratégie et de politique de développement, cette période peut également être subdivisée en deux :



une première période des années 1970 à la fin des années 1999

Elle est caractérisée par la persistance de la sécheresse et ses conséquences sur les ressources naturelles qui ont mis à nu les insuffisances des premières stratégies de développement adoptées par le pays sur la gestion du potentiel naturel. Ainsi verra le jour, la seconde génération des approches de développement qui intégreront la dimension environnementale comme une préoccupation majeure.

Désormais, l'aménagement et la gestion des ressources naturelles constitueront des composantes importantes des projets de développement. Les actions ont porté sur la récupération des terres dégradées à travers des techniques comme les diguettes d'abord en terre puis en pierres, les plantations individuelles ou collectives, l'utilisation et l'application des engrais chimiques pour la restauration de la fertilité des sols, etc. Malgré l'importance des investissements financiers qui seront consentis, les résultats atteints seront en deçà des objectifs escomptés. Mais, les différentes évaluations ont permis de comprendre et de

prendre conscience de la complexité des solutions à apporter à la dégradation des ressources naturelles. En effet, il est apparu que les solutions techniques à elles seules, ne pouvaient pas permettre d'assurer une gestion durable de celles-ci. Désormais, la question foncière, les prix des pro-



Les problèmes fonciers, une préoccupation de premier plan pour la mise en œuvre d'un développement durable

duits agricoles non rémunérateurs aux producteurs et la participation effective et consciente des populations locales sont considérées comme des contraintes de développement.

La prise en compte de ces préoccupations s'est traduite en 1984/85 par la promulgation de la loi sur la Réorganisation Agricole et Foncière (RAF) qui a affirmé la propriété de l'Etat sur l'ensemble du Domaine Foncier National.

Parallèlement à la promulgation de la loi, de nouvelles approches de développement seront expérimentées et vulgarisées. C'est le cas des approches Gestion des

Terroirs, développement local, etc. Dans la mise en œuvre de ces approches sur le terrain, des résultats importants ont été atteints (développement des capacités locales, implication des communautés rurales dans la conception et la mise en œuvre des micro-projets, etc). Malgré les acquis importants, les différentes évaluations ont révélé la nécessité d'une synergie des interventions pour une plus grande efficacité des actions menées sur le terrain en matière de gestion des ressources naturelles. Il s'agissait de mettre l'ac-

cent sur l'harmonisation des démarches de mise en œuvre des projets, le partage de façon très explicite et clair des responsabilités entre les communautés locales, l'Etat et les autres intervenants, la définition de mécanismes pertinents de concertation et de coordination entre les différents acteurs. L'ensemble de ces mesures et dispositions devraient permettre d'atteindre des résultats durables dans la mise en œuvre des projets. C'est à ce titre que le Gouvernement a entrepris courant l'année 2000, la conception et la mise en œuvre d'une politique de développement durable décentralisée.

Une seconde période à partir de l'année 2000, avec l'adoption de la politique de développement rural décentralisé

Cette initiative du Burkina Faso s'inspire du concept du développement durable et de son évolution en cours dans la sous-région depuis ces dix dernières années. Il s'impose de plus en plus comme l'une des alternatives pertinentes pour la gestion durable des ressources naturelles et la lutte contre la pauvreté. Le concept peut être interprété de diverses manières, mais on peut lui reconnaître au moins deux grandes significations³ : la première tend à indiquer que le développement ne peut être durable que s'il est effectivement pris en charge par les populations qu'il concerne, ce qui suppose une certaine libéralisation politique et une pratique effective de la démocratisation à la base. La seconde rappelle qu'il ne peut y avoir de développement durable si celui-ci se fait au détriment de l'environnement ; ce constat s'applique à la bonne gestion des ressources naturelles sur lesquelles se fonde la plus grande partie des activités humaines, mais aussi, de façon plus générale, à la sauvegarde des équilibres écologiques qui assurent la continuité des conditions de vie actuelles sur la terre.

Pour Jean Bonnal il n'y a de développement durable que si sont prises en compte la dura-

bilité écologique, technique, sociale et institutionnelle. Selon l'auteur, la première existe quand les modes de mise en valeur des ressources naturelles permettent la conservation du potentiel existant, sa régénération voire son amélioration. La deuxième, lorsque les techniques sont réellement appropriées par les utilisateurs et maîtrisées par eux. La troisième, plus difficile à obtenir, existe quand les conditions de la reproduction et de l'élargissement d'une activité sont remplies et offrent aux producteurs une sécurité vivrière et monétaire. La quatrième suppose que les actions de développement favorisent une recomposition sociale qui intègre l'héritage historique, social et culturel et permette l'élaboration, par la société locale, des règles nouvelles nécessaires pour répondre aux défis auxquels elle est confrontée. La cinquième, enfin, prévaut si l'adaptation des institutions existantes ou la création de nouvelles institutions (à l'échelon local, régional ou national) peut garantir, au départ des projets, une poursuite des actions du développement.

Cette nouvelle perception montre que les résultats escomptés dans les projets ne peuvent être atteints que si l'on donne une importance égale aux différents aspects écologiques, agronomiques, économiques et sociaux du développement. Mais le problème de la

durabilité ne se pose pas de la même façon suivant les pays et les contraintes en présence.

Au Burkina Faso, les enseignements des différentes stratégies de développement ont mis en exergue trois facteurs déterminants à prendre en compte dans la réussite des projets. Il s'agit d'abord de la responsabilisation effective des populations locales dans la prise en main de leur propre développement. Ensuite, la conservation et la restauration du capital de base indispensable à la poursuite des activités de production agro-pastorale. Enfin, la concertation des différents acteurs et la coordination des interventions sur le terrain.

La prise en compte de ces trois dimensions a amené le Gouvernement Burkinabé à définir **une politique de développement durable décentralisé⁵** fondée sur les principes suivants :

- La responsabilisation totale des communautés de base, fondée sur une planification ascendante et décentralisée des actions et des investissements. Dans cette approche, la maîtrise d'ouvrage des investissements doit être assurée au niveau local par les bénéficiaires eux-mêmes dans le cadre de structures représentatives servant de cadres locaux de réflexion, de dialogue, de concertation et de prise de décision.

- Le recentrage du rôle de l'Etat sur ses fonctions régaliennes d'orientation et de définition de priorités d'ensemble. A ce titre, l'accent doit être mis sur la mise en place et le fonctionnement d'un cadre législatif réglementaire approprié, l'appui à la mobilisation des ressources financières, la coordination des interventions, le contrôle de l'application des mesures de gestion, etc.

- Le co-financement des investissements basé d'une part sur l'apport extérieur sous forme de subvention à travers un fonds de développement local et d'autre part, la contribution des populations sous des formes variées (financière ou physique) dans la réalisation des micro-projets.

- La concertation aux différents niveaux (communautés rurales, collectivités rurales

décentralisées, services techniques et administratifs de l'Etat, ONG, société civile, partenaires financiers) en vue de limiter les incohérences et d'organiser les complémentarités.

- L'adaptation des outils aux spécificités locales par la détermination des modes de contributions des bénéficiaires, la pondération de la participation financière locale, l'élaboration de règlements intérieurs et de cahiers de charge dans la mise en œuvre des activités, l'élaboration de code de financement, etc.

Cette nouvelle stratégie se positionne aujourd'hui, comme le cadre idéal pour répondre de façon efficiente aux problèmes complexes du développement du monde rural, notamment en ce qui concerne la gestion durable des ressources naturelles. En cela, elle est explicite sur le partage des pouvoirs

entre l'Etat et les communautés de base. Elle prévoit en effet les mécanismes et les instances d'appropriation et de gestion des pouvoirs y compris les différents niveaux de prise des décisions. Mais le plus grand défi de cette stratégie est de trouver des solutions pragmatiques à la gestion du foncier, qui constitue aujourd'hui la trame de fond du succès de toute entreprise dans la lutte contre la pauvreté dans le monde rural.

(à suivre...)

Moussa OUEDRAOGO
Chargé de la capitalisation
/concertation
CN/ PNGT2/ Ouagadougou

*« Nouvelles des terroirs »
cadre d'expression pour les
acteurs du développement*

KENEDOUGOU : REGLES INTERNES DE GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES NATURELLES

Cas du département de samorogouan

La terre et plus généralement les ressources naturelles a été de tout temps le capital de production et de reproduction de toute société humaine. Aussi, est-elle l'objet de spéculations en milieu rural comme en milieu urbain.

Aujourd'hui la prise de conscience se perçoit nettement sur le caractère limité des ressources naturelles. Cela s'accompagne par une série d'actions tendant à une réglementation de son utilisation. Ainsi, depuis Août 1984, le Burkina Faso connaît une Réorganisation Agricole et foncière (RAF). Cependant quoi que cette loi ait connu beaucoup de relecture il ressort encore une insuffisance dans son application. Il s'agit de l'absence de structures légales de gestion du foncier en milieu rural. Au Burkina Faso, la province du Kéné Dougou demeure une zone relativement bien arrosée ; aussi est-elle l'objet d'une importante migration. Et cela n'est pas sans causer quelques difficultés notamment sur les ressources naturelles. Aussi, vu l'ampleur des contraintes, le cadre de concertation technique départemental de Samorogouan a mis en place un comité ad hoc qui a réfléchi et proposé des règles internes de gestion des ressources naturelles.

La zone concernée est l'ensemble des villages du département de Samorogouan. Samorogouan fait partie des treize départements de la province de Kéné Dougou. Le département compte seize (16) villages et cinq (5) hameaux de culture. Le climat est de type soudanien avec une pluviométrie annuelle comprise entre 800 et 1100 mm. Avec 24 000 habi-

tants, la densité de la population est de dix neuf (19) habitants au Km². C'est une zone aux potentialités favorables à l'agriculture et à l'élevage. Elle est de ce fait une zone de forte migration. Principale culture de rente, le coton qui occupe une place de choix dans la production agricole. Elle occupe également beaucoup d'es-



L'avenir de cet petit enfant passe par une gestion rationnelle des ressources naturelles

pace et a entraîné de profonds changements dans l'écosystème et le système de production. La production animale occupe également une importante place due à l'existence du Centre d'Encadrement des Zones d'Intensification de l'Elevage Traditionnel (CEZIET). Le fait le plus marquant est la rude concurrence entre les agriculteurs et les éleveurs dans la zone pastorale du CEZIET. Conséquences, les ressources naturelles sont exposées à une destruction. Aussi, le Cadre de Concertation Technique Départemental a t-il abouti

à la conclusion que l'expansion de la culture cotonnière (plus de 53% des superficies emblavées), les systèmes de production extensifs et la pression démographique sont les principales causes des contraintes d'ordre écologique et socio - économique du département.

Aujourd'hui, les raisons justifiant l'intervention du Cadre de Concertation Technique Départemental (CCTD) et la proposition de l'arrêté portant réglementation interne de la gestion des ressources naturelles se résument comme suit:

- une forte pression humaine et animale sur les ressources naturelles disponibles ;
- l'extension incontrôlée des superficies (courses à l'occupation de l'espace) ;
- la dégradation et la baisse de la fertilité des sols (réduction des jachères)

- la dégradation du couvert végétal ;
- l'occupation de la zone pastorale (réduction des espaces pastoraux)
- conflits fréquents entre autochtones ; autochtones/migrants; agriculteurs/éleveurs ;
- l'exploitation abusive et anarchique des berges et des cours d'eaux (ensablement des cours d'eaux) ;
- la prolifération des hameaux de culture, conséquence d'une multiplicité des centres de décision sur le foncier ;
- l'insécurité foncière pour les migrants agricoles et éleveurs.

La problématique foncière dans la zone du CEZIET étant centrale, elle a donc cristallisé les échanges au sein du cadre de concertation technique départemental. Et comme les contraintes foncières se généralisaient à l'ensemble des villages, le comité ad'hoc a jugé pertinent de porter la réflexion sur l'ensemble des villages du département.

A partir des contraintes évoquées ci-dessus, les résultats visés étaient l'adoption et l'application de règles de gestion des ressources naturelles (GRN) qui permettent de minimiser les conflits entre agriculteurs/éleveurs conformément aux textes légaux et de préserver l'environnement dans le département de Samorogouan. Quelle a alors été la méthode utilisée ?

La première précaution fut d'associer les utilisateurs des ressources naturelles au travail. Des concertations avaient eu lieu sur la problématique de l'occupation du CEZIET par des migrants agricoles. Ce thème a d'ailleurs fait l'objet de plusieurs sessions du CCTD. Par la suite, sous l'égide des services techniques (élevage, agriculture, environnement, SNV/Samorogouan), les producteurs des villages concernés ont bénéficié d'un voyage d'étude sur la problématique foncière et la gestion des ressources naturelles.

Au cours de ce voyage d'étude, il s'est agi de faire constater par les producteurs du Kéné Dougou l'état des ressources naturelles lorsque aucune réglementation ne lui est appliquée. Le voyage d'étude a également permis aux producteurs de constater les mesures organisationnelles qui pourraient être envisagées face à cet état des choses. Enfin, l'objectif était de faire adhérer les producteurs au projet de

règles internes de GRN dans le département.

Dans le même temps, depuis 2000, un comité ad' hoc composé des services techniques intervenant dans le département, des représentants des notables, des chefs coutumiers et de la population ont mené des réflexions sur :

- l'identification des règles internes de gestion des ressources naturelles ;
- les organes d'application de ces règles internes.

A l'issue de ces échanges, le comité ad' hoc a fait une restitution à tous les délégués administratifs des villages concernés afin de prendre en compte leurs amendements. Par la suite, le comité ad' hoc a pu bénéficier de l'appui d'un juriste; cela a permis de finaliser (dans la forme et dans le fond) le document.

Les règles internes ainsi obtenues sont une parfaite émanation des premiers utilisateurs des ressources naturelles ; le comité ad' hoc n'a intervenu que comme facilitateur. Et il y a lieu de saluer la bonne collaboration dont a fait preuve les services techniques (élevage, agriculture , environnement , Sofitex , SNV/Samorogouan, administration et PNGT).

La réglementation et le cadre juridique pour son application

La réglementation se présente sous la forme d'un projet d'arrêté préfectoral comprenant cinquante huit (58) articles ; quatre (4) titres et trois (3) chapitres.

Les dispositions générales stipulent que le document de règles internes de gestion déterminent les modalités de gestion des ressources naturelles dans le département de Samorogouan. En outre, elles précisent que les règles sont l'émanation de tous les villages et de ce fait s'appliquent à tous les exploitants et aux futurs demandeurs du foncier départemental.

Il est aussi précisé que ce sont les Commissions villageoises de gestion des terroirs (CVGT) ou Commissions inter - villageoises de gestion des terroirs (CIVGT) qui sont chargées de la gestion des ressources naturelles du terroir villageois départemental.

Mais c'est la sous commission foncière qui y est particulièrement visée avec notamment la mention qu'elle est chargée de la conciliation et du règlement amiable des conflits entre agriculteurs et éleveurs.

Concernant les ressources de la CVGT, le projet d'arrêté dit en sus de ce qui est prévu par l'arrêté conjoint sur les CVGT, qu'elles proviendront des recettes issues des taxes ou dommages-intérêts.

Règles internes de GRN

Les règles internes de GRN concernent les étapes suivantes :

- la procédure d'acquisition d'une parcelle de culture agricole ;
- l'affirmation du rôle prépondérant de la sous commission foncière dans l'attribution, l'évaluation et le retrait des parcelles ;
- l'existence d'un contrat de sauvegarde des ressources naturelles entre la sous commission foncière et le demandeur (la vocation est connue et la parcelle est délimitée);
- la commission villageoise et/ou départementale de règlement de litiges ou encore le tribunal de grande instance, statuent sur les litiges fonciers et les différends opposant agriculteurs et éleveurs.
- l'identification des terres à ne pas attribuer ;
- l'existence ou création de pistes à bétail dans tous les villages ;
- la réglementation de la transhumance dans la zone selon l'arrêté en vigueur au Burkina Faso ;
- les transhumants sont tenus de participer à l'entretien des différents aménagements pastoraux (barrages; pare-feux; forages; parcs de vaccination, etc.) par la paie d'une taxe forfaitaire de 2500 F CFA/troupeau;
- chaque troupeau est permanentement gardé par deux bouviers ;
- l'identification des interdits (pollutions volontaires d'eaux ou de l'environnement, défriche sur brûlis, la vente de terre du domaine foncier départemental, le non respect des jours de repos coutumiers, les disputes sanglantes, l'abattage des animaux sacrés, etc.)

Infractions et sanctions

Sont considérées comme infractions:

- l'attribution de parcelle de gré à gré;

- l'installation frauduleuse (sans autorisation de la CVGT);
- l'augmentation de superficie sans l'approbation de la CVGT;
- faire une nouvelle défriche en laissant moins de 25 arbres à l'hectare;
- la destruction des espèces intégralement protégées;
- le non respect des coutumes et interdits;
- le retrait de terres par un membre de lignage propriétaire sans l'accord de la CVGT;
- la culture de rente dans un rayon de moins de 2 km autour des campements du CEZIET;
- l'ébranchage à des fins d'alimentation du bétail.

Les sanctions quant à elles se définissent ainsi qu'il suit:

- le paiement de dommage à l'amiable calculé de commun accord;
- le retrait de parcelle (avec souvent destruction de semis et récoltes);
- la restauration du couvert végétal;
- le paiement de dommage culturel (sacrifices expiatoires);
- les poursuites en matière de police forestière;
- toute autre sanction en tenant compte de celles en vigueur.

Le cadre de concertation technique départemental a élaboré un plan de travail afin de procéder à une expérimentation suivie d'une évaluation. L'application de ces règles sera généralisée par la suite dans le département.

L'élaboration de ces règles est une réponse aux pressions diverses exercées sur les ressources naturelles; l'espoir est placé sur les CVGT qui devront en faire un bon usage. Car, de par la RAF, les CVGT sont les responsables légaux de la gestion du foncier. Mais des difficultés d'application ne manqueront pas de surgir. Et le risque existe si on se rappelle de l'expérience similaire de la Bougouriba. Dans tous les cas, l'expérience vaut bien la peine d'être menée si l'on veut aller vers la perfection.

René OUATTARA
Coordination Provinciale du PNGT2
KENEDOUGOU- LERABA

GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES : La contribution des traditions africaines occultée

L'approche gestion des ressources naturelles telle que développée par les acteurs du développement ne prend pas souvent en compte les stratégies et moyens utilisés dans les traditions africaines pour une meilleure gestion du capital naturel. Pourtant, à quelques exceptions près, que ce soit du Nord au Sud, d'Est en Ouest, les africains avaient su créer des institutions qui régulaient la vie en "symbiose" entre les différents êtres de la nature. Dans cette ambiance animiste, " les africains, tout comme ils ont le rythme " dans le sang " (mieux vaudrait dire "dans les muscles")... ont le sens de la nature dans les " tripes" et celle-ci leur tient tellement à cœur qu'ils lui vouent un véritable culte ".

Cependant, le problème mondial de la détérioration de l'environnement n'épargne pas le continent africain (Constantin G. DABIRE in "l'Afrique : le mythe de la vie en symbiose", Editions la découverte, 1993). Les adorateurs de la nature se sont transformés subitement en ennemis de la même nature qui lui offre le couvert et le gîte. Comment cela est-il possible ? s'interroge le philosophe Constantin G. DABIRE.. "L'explication, selon lui, est à rechercher dans l'histoire d'un mythe autrefois vivant, mais désormais devenu désuet et inopérant". Sans prétendre reprendre in extenso ce brillant article, nous voudrions tout simplement, au delà du choc culturel avec l'occident qui a engendré un chamboulement des valeurs, essayer de repérer quelques éléments d'expériences encore vivaces, dans les traditions burkinabé en général, et dans le Sud - Ouest du Burkina en particulier. Ceci, dans le but non seulement de contribuer à l'éclairage des débats sur l'environnement, mais aussi et surtout de bâtir une stratégie d'animation plus adaptée aux préoccupations des populations. En effet, malgré les pressions démographiques et foncières, le Sud-Ouest demeure encore l'une des zones du Burkina la plus dense et riche en diversités biologiques végétales et animales (faune). Pourquoi ? L'explication n'est pas seulement à rechercher dans la gestion moderne des ressources naturelles (Etat, projets, programmes, etc.) mais surtout dans les survivances culturelles de la localité.

Du point de vue idéologique et culturelle, la sagesse a toujours recommandé la nécessité de la vie en "symbiose". L'être humain

n'est qu'un élément parmi tant d'autres. Chacun à sa place, dans son clan, son lignage, sa fonction, est le prêtre de cette forme d'existence, de vie. L'homme n'est qu'un élément, participant d'un tout, et fragment d'une même réalité.

A travers les contes, les mythes des origines du monde, les traditions de cette localité insistent à temps et à contre temps par le biais de l'éducation, sur la nécessité de composer avec, de vivre en symbiose avec les autres êtres de la nature. En somme, la vie communautaire se déroule aux rythmes des manifestations destinées à réactualiser par une sorte de protocole rituel, le pacte que l'ancêtre a signé avec la nature: initiations, naissances, mariages, funérailles, totems, tabous, systèmes de parenté, etc.

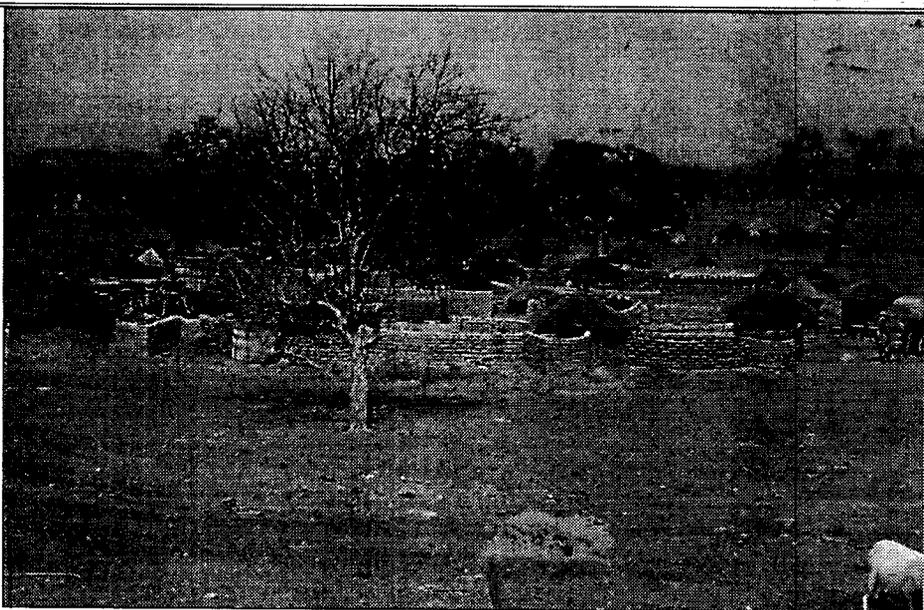
Comme l'a si bien relevé Constantin G. DABIRE, le sentiment de "parenté cosmique", "d'osmose ontologique" ou de "fraternité universelle" jouait et joue toujours en faveur de la sauvegarde des espèces animales et végétales. " Les animaux totems sont en même temps tabous. " Le parent " humain ne doit ni les toucher, ni les tuer, encore moins en consommer la viande. Or, il y a une multitude de clans avec chacun son animal totem (plus d'une centaine), sans compter les totems individuels ".

L'abattage excessif de gibier était également interdit et demeure interdit dans certaines contrées du sud-ouest. En fait, la violation de l'interdit exposait le contrevenant à des sanctions de l'esprit "propriétai-



Les traditions avaient su conservé une vie en symbiose avec la nature

re de la brousse" (l'égarement en brousse; folie, etc.). Certaines espèces animales étaient reconnues redoutables à cause d'un "halo" de mystère qui les entourait. On les appelle des "bêtes noires" (phacochères, buffles et hyènes, etc.) qui sont sensées détenir un pouvoir magique pour se venger de celui qui les tue. Il en est de même du côté de la flore : La cueillette des fleurs, des fruits non mûrs exposait le contrevenant à une mort précoce, à un avortement ou à une naissance prématurée. De même, il existe des espèces d'arbres sacrés que personne n'oserait toucher. Celui qui l'abat inutilement, s'expose à la "maladie de l'arbre". L'arbre abattu se venge lui même. Même l'abattage d'un arbre par nécessité vitale (confection de mortiers) était



Les villageois ne savent plus à quel saint se vouer, face à la dégradation de leurs ressources

considéré comme un attentat qui exigeait toute une procession pour réparer les dommages de l'acte. La maladie appelée oreillon par exemple, est dans ce milieu, intimement lié à un arbre dont les feuilles servent à la préparation des sauces (Bannigbé en Dagara). Il faut une procession de demande de pardon au pied de l'arbre pour solliciter sa clémence. Il en est de même de la faune aquatique comme l'hippopotame, certaines espèces de poissons, le crocodile, le varan etc.

La traversée d'un cours d'eau (fleuve) avec du poison est interdite. Tout comme il est interdit d'empoisonner le cours d'eau. L'esprit propriétaire du fleuve sanctionnait le fautif. En somme, il existe une justice immanente à la nature qui ne manque pas de sévir contre ceux qui saccagent la faune et la forêt. « La nature a des bergers, des gardiens invisibles mais vigilants et leurs sanctions d'ordre magique sont plus efficaces que les amendes des eaux et forêts modernes » relève encore Constantin G. DABIRE.

La gestion traditionnelle de l'environnement ou des ressources naturelles était organisée autour des convictions idéologiques qui imposaient le respect dont l'être humain ne se sentait nullement "propriétaire" encore "moins maître".

Malgré le choc culturel avec l'occident (l'esclavage suivi de la colonisation) avec son cortège de traumatisme de tout genre, les résistances sont encore vivaces dans cette localité du Burkina. Le bois sacré, les cours d'eau sacrés (réserves, forêts classées, berges de cours d'eau) demeurent encore de nos jours des lieux de communication avec l'invisible à travers de nombreux sacrifices.

Les initiations comme le Djoro (Lobi, Birifor), le Bagré (Dagara) ont pour cadre d'exécution privi-

giée les zones boisées ou forestières, les abords des cours d'eau. Le Djoro n'a de sens que s'il existe un cadre approprié de communion avec la nature, bref, avec les êtres invisibles. C'est le lieu d'apprentissage du langage secret et de l'éducation; le lieu où le lobi prend connaissance de son lignage. La résistance face à la dégradation de l'environnement est encore perceptible dans cette zone, car, il y va de la survie des institutions en place (parenté, initiations, funérailles, mariages...) et des cultures des peuples de cette localité.

L'homme du milieu rural du sud-ouest a conscience que les ressources naturelles constituent sa "maison naturelle" qu'il organise et socialise. Cette démarche de socialisation de la nature, tout comme on socialise l'enfant, découle d'une démarche de viabilisation de l'espace de vie. Le système de préservation de l'environnement dans cette localité est conçu comme un rempart contre la fragilité des systèmes humains la volonté de dominer, ou volonté de puissance.

Le fonds "dionysiaque" ou encore la face cachée du réel ou l'invisible était le seul atout majeur pour la préservation efficace des ressources naturelles. Au delà des considérations démographiques et économiques, il y a lieu de repenser les stratégies d'actions en matière de protection de l'environnement dans le sud-ouest. Ainsi, comme le fait remarquer le professeur Amadé FAYE dans "l'homme et la nature dans l'imaginaire Séreer: dialogues à travers les âges", ENDA, 2001, "la dégradation de l'environnement ne serait pas un drame si elle n'entraînait pas de facto un péril culturel (péril linguistique d'abord à cause de l'absence de repères stimulant le langage, péril identitaire ensuite, dû à la subversion des rapports authentiques). Ce qui reste de pratique sociale coutumière prend l'allure de rites de survie".

Seuls les bois sacrés, quelques forêts galeries, les forêts classées, les réserves etc. se dressent encore comme ultimes vestiges de cette harmonie; conclue-t-il. La gestion combinée des Terroirs et forêts menée dans la Bougouriba, a montré l'engagement des populations surtout autochtones à reconstituer le tandem homme / nature, l'harmonie entre l'homme et les ressources naturelles, en un mot, une tentative de réconciliation entre la nature et les cultures de la localité.

Il est donc intéressant, malgré les diversités de représentations sociales et la pression démographique, de développer une stratégie complémentaire de protection des ressources naturelles. Pour cela, il convient de décoder adéquatement les institutions locales, leur signification et leur importance afin de les insérer dans des stratégies capables d'atténuer les conflits de langages et de cultures en cours. En ce sens, décideurs, planificateurs et divers praticiens se doivent de sélectionner les atouts qu'offre cette forme de gestion des ressources naturelles. Comme le dit si bien Phil René Oyono et divers auteurs dans "Structures et contenu anthropologique du BILIK / Cameroun" : " somme toute, ces espaces situés dans le foncier forestier, généralement sous forme des systèmes naturels transformés puis qui se renaturalisent sont représentatifs d'enjeux majeurs dans les réponses qui émaneront des propositions étatiques de gestion décentralisée des massifs forestiers. Ces enjeux sont écologiques, sociaux (survie culturelle et reproduction du groupe social), économiques et politiques ".

Les diversités de représentations sociales dans la localité sont toutes africaines. Le panthéon est à peu près partout le même. Il est donc intéressant d'identifier avec soins les repères qui vont, tout en permettant à l'état et aux partenaires de prendre des décisions allant dans le sens de la complémentarité,



L'esprit tutélaire du terroir ; jadis omni-présent dans la gestion harmonieuse des ressources naturelles se fait de plus plus discret.

du greffage, participe en même temps à la revalorisation culturelle et économique des peuples du sud-ouest.

Pour réconcilier les peuples avec leur culture, pour mieux protéger et valoriser le potentiel ligneux et faunique dans le sud - Ouest, la stratégie consistera donc :

(1) D'abord par une reconnaissance des mérites de ces populations qui ont su mettre en place un système qui a fonctionné et qui fonctionne encore par endroit avec un succès remarquable. Cette reconnaissance pourrait se faire à travers des primes de mérite, des décorations pour les populations qui ont bravé avec intelligence et astuces pour préserver les ressources naturelles de leurs terroirs ou de leur "maison naturelle". Cela constituera sans doute une motivation supplémentaire à la consolidation de leurs acquis. Le cas de Diarkadougou dans la Bougouriba est assez illustratif : plus de 10 000 ha de forêt villageoise définie et protégée avec l'appui du PNGT. Cela tout simplement, parce que cette zone est en même temps des lieux de cultes. La protection réussie des berges du cours d'eau Bougouriba obéit, au delà des aspects économiques, à des préoccupations culturelles et religieuses pour les populations riveraines.

(2) Ensuite, la définition et la matérialisation de ces zones à vocation socioculturelle et religieuse (bois sacré, bas - fonds et cours d'eau, collines) doit être une porte d'entrée indispensable à une plus grande participation des populations à la gestion concertée et décentralisée des ressources naturelles. Il y va de même pour la faune, surtout aquatique (caïmans sacrés, hippopotames, varans...) dont la préservation dans bien des endroits est intimement liée aux pratiques culturelles des localités concernées.

La démarche est donc simple, au delà de la pression démographique et foncière, au delà des brassages inter - ethniques et religieux, bref, au delà des diversités de représentations sociales dans le Sud-ouest. Il faut repérer les sites de façon exhaustive et les valoriser au mieux sur le plan culturel et économique afin de mobiliser toutes les énergies nécessaires à la reconstitution de l'environnement au sud-ouest. Ceci est loin d'être un cas isolé, car, de l'Est à l'Ouest, comme du nord au Sud, à quelques exceptions près, les mêmes conclusions peuvent être tirées.

**Gervais
K. SOMDA**
Sociologue / Consultant
en Gestion des Terroirs
Tél : 85 15 19 Ouaga

LES COMMUNICATEURS DU PNGT2 EN CONCLAVE A TENKODOGO

Le Deuxième Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT2) a organisé un atelier de formation sur les méthodes, principes et pratiques de la communication pour le développement du 20 janvier au 1er février 2003 à Tenkodogo.

L'objectif de cette formation est de contribuer au renforcement des compétences et capacités en animation des chargés de communication des Coordinations Provinciales afin qu'ils soient des promoteurs de la communication pour le développement dans leurs zones de travail.

L'atelier a regroupé une vingtaine d'agents venus de la Coordination Nationale et des Coordinations Provinciales du PNGT2 et a été animé par le Professeur Serge Théophile BALIMA de l'Université de Ouagadougou et Monsieur Mouhamed DRABO, Coordonnateur du Réseau des Communicateurs en Gestion des Terroirs – Gestion des Ressources Naturelles – Développement Local (RECOM/GT-GRN-DL).

Au cours de leur formation, les participants se sont familiarisés avec les outils de communication participatifs à travers des travaux de groupes et des exposés. Ils ont

ainsi élaboré deux dossiers techniques de vulgarisation. Les thèmes traités à travers ces dossiers portent l'un sur comment planter des arbres et l'autre sur comment une Commission Villageoise de Gestion du Terroir (CVGT) travaille dans un village. Des outils didactiques liés à ces dossiers ont été élaborés et testés dans le village de Soumji, province du Kourittenga.

Par ailleurs, les participants ont acquis les rudiments nécessaires pour l'élaboration de stratégies de communication pour le développement. Des exercices pratiques traités par les participants en groupes ont renforcé ces acquis qui leur seront profitables dans leurs zones d'intervention respectives.

L'espoir suscité par cette rencontre permet d'affirmer que la mise en œuvre effective de la politique nationale de communication pour le développement du Burkina Faso validée par un atelier national en juillet 2000 à Ouagadougou sera pour très bientôt.

Marcel TINDANO
Géographe
Coordination Provinciale
du PNGT2-Gourma

SISSILI/ZIRO :

LANCEMENT DE L'EDUCATION ENVIRONNEMENTALE DANS LES ECOLES

La Coordination Provinciale du PNGT 2 Sissili-Ziro a effectué pendant les mois de novembre et décembre 2002, une tournée de sensibilisation/information sur l'éducation environnementale dans les écoles d'interventions du PNGT 2.

A cette occasion, un protocole d'accord a été signé entre la coordination provinciale du PNGT 2 Sissili-Ziro et les Directions Provinciales de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation de la Sissili et du Ziro pour informer et sensibiliser les écoles d'intervention du PNGT 2 / Sissili-Ziro sur l'éducation environnementale.

Des équipes d'animation composées des encadreurs pédagogiques des agents de l'Environnement et du Cadre de Vie et de la Coordination Provinciale du PNGT 2/Sissili-Ziro ont sillonné du 15 novembre au 21 décembre 2002, quinze écoles dans la Sissili et vingt (20) écoles dans le Ziro, pour promouvoir dans les écoles concernés l'éducation environnementale et de donner aux élèves et enseignants des informations nécessaires pour élaborer un plan d'activités d'éducation environnementale pour 2003 et pro-

duire des fiches de projet.

Le public convié aux différentes rencontres était composé des enseignants, des représentants des élèves, des parents et des mères d'élèves ainsi que des autorités coutumières et religieuses de la localité.

Les animateurs ont expliqué à l'occasion, bien fondé et l'importance de l'éducation. cela devrait permettre aux enseignants de montrer aux jeunes enfants des notions pratiques pour une gestion saine de l'environnement. L'atteinte de l'objectif " responsabiliser les enfants " est basé sur une stratégie d'intervention axée sur la formation, les animateurs ont indiqué que la réalisation des activités de restauration et de protection en partenariat avec les structures étatiques, les ONG et les associations.

Pour étayer davantage l'objet de leur visite, les animateurs ont consacré une bonne partie de leur temps à expliquer les causes liées à la dégradation des ressources comme les défriches anarchiques, la coupe du bois vert, l'émondage des arbres pour l'alimentation des animaux, les feux de brousse etc. Ces explications suivi d'échanges ont convaincu les participants sur la nécessité de l'éducation environnementale dans la gestion des ressources naturelles.

Par la suite des suggestions ont été faites aux enseignants, aux parents d'élèves pour l'élaboration des programmes d'activités orientés dans la sauvegarde et la restauration de l'environnement ..

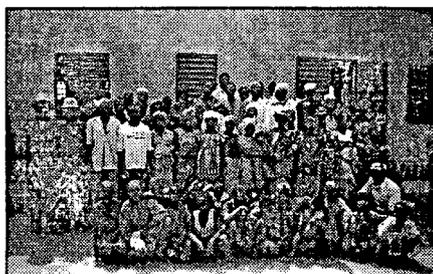
Dans l'ensemble, la mission a permis aux différents acteurs de mieux s'informer sur l'éducation environnementale dans la Sissili et au Ziro.

Kassoum SAWADOGO
Chargé de l'EE
PNGT 2 / Sissili/Ziro



Sensibiliser et éduquer les élèves, un atout majeur pour la sauvegarde de l'environnement ici à Thiao dans la Sissili

SOUM : L'EDUCATION ENVIRONNEMENTALE EN MARCHÉ



Des parents d'élèves, élèves et maîtres sont mobilisés pour une gestion durable des ressources naturelles

La Coordination Provinciale du PNGT 2 / Soum a servi de cadre pour l'atelier de formation organisé à l'intention des responsables de l'Education Environnementale du 24 février au 26 février 2003.

L'objectif de cet atelier était d'échanger et de partager des informations sur l'éducation environnementale en milieu scolaire.

La formation a regroupé une vingtaine de participants composés essentiellement des responsables de l'Education (Inspecteurs, Conseillers, Directeurs d'écoles) et des représentants des services partenaires (Environnement, PDES, APN-Sahel etc.).

Dans son mot introductif, le Coordonnateur Provincial / Soum a souhaité que les participants puissent tirer le maximum de profit des facilitateurs, tous inspecteurs à la retraite, afin que de retour dans leur poste de travail respectif ils puissent mettre en pratique les connaissances acquises.

L'ordre du jour dudit atelier a porté sur la présentation de l'approche gestion des terroirs du PNGT2, le guide de l'enseignant, la définition de l'Education Environnementale, les concepts clés de l'éducation environnementale et enfin la planification, le suivi appui et l'évaluation des activités.

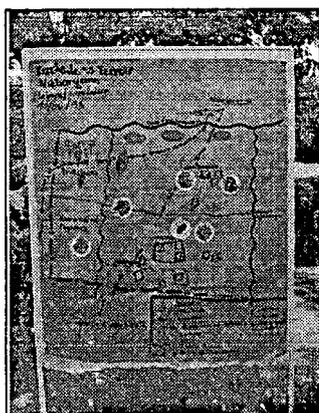
L'équipe des facilitateurs composés de deux (02) inspecteurs à la retraite, Messieurs BIHOUN Vincent et OUEDRAOGO Mamadou, assistée par madame MANDO Rachel, chargée de l'Education Environnementale à la Coordination Nationale, s'est réjouie de l'opportunité que le PNGT 2 offre aux partenaires et en l'occurrence enseignants de participer à la promotion de l'Education Environnementale. Elle les a exhorté à concevoir surtout des projets réalistes et réalisables.

A la fin de la formation, les participants ont reconnu la nécessité du partenariat entre les différents services, exprimés leurs reconnaissances aux responsables du PNGT 2 et formulé le souhait que ce partenariat puisse s'approfondir afin de promouvoir l'Education Environnementale en milieu scolaire.

Francine KANE
La chargée de la Communication
PNGT 2 / Soum

LES CARTES DES RESSOURCES :

Des outils qui conduisent à la prise de conscience et à la mise en œuvre d'activité de gestion des ressources naturelles.



La carte des ressources du terroir, un outil d'orientation et de prise de décision consensuelle sur l'avenir du village

Le Deuxième Programme National de Gestion des Terroirs, à travers l'élaboration des plans de Gestion appuie les communautés rurales dans la programmation spatiale des activités de gestion des ressources naturelles. La carte de ressources est l'outil privilégié permettant d'une part de caractériser l'état des ressources et d'autre part de programmer les activités à mener pour assurer la productibilité de celles-ci.

sources qui permet aux communautés d'échanger sur l'état actuel des ressources du terroir (Eau, Végétation, Faune, Soils), de prendre conscience de la nécessité de conduire des actions de Gestion des Ressources Naturelles.

Les activités de GRN sont alors déterminées par la communauté rurale qui effectue elle-même la planification dans les 5 ans à venir (type d'activité, quantité, chronogramme, coût de réalisation sur une base de cofinancement).

Les activités de Gestion des Ressources Naturelles déterminées par les communautés rurales pour être réalisées dans les 5 ans à venir sont programmées sur une nouvelle carte des ressources qui traduit le niveau des Ressources Naturelles souhaité par celles-ci.

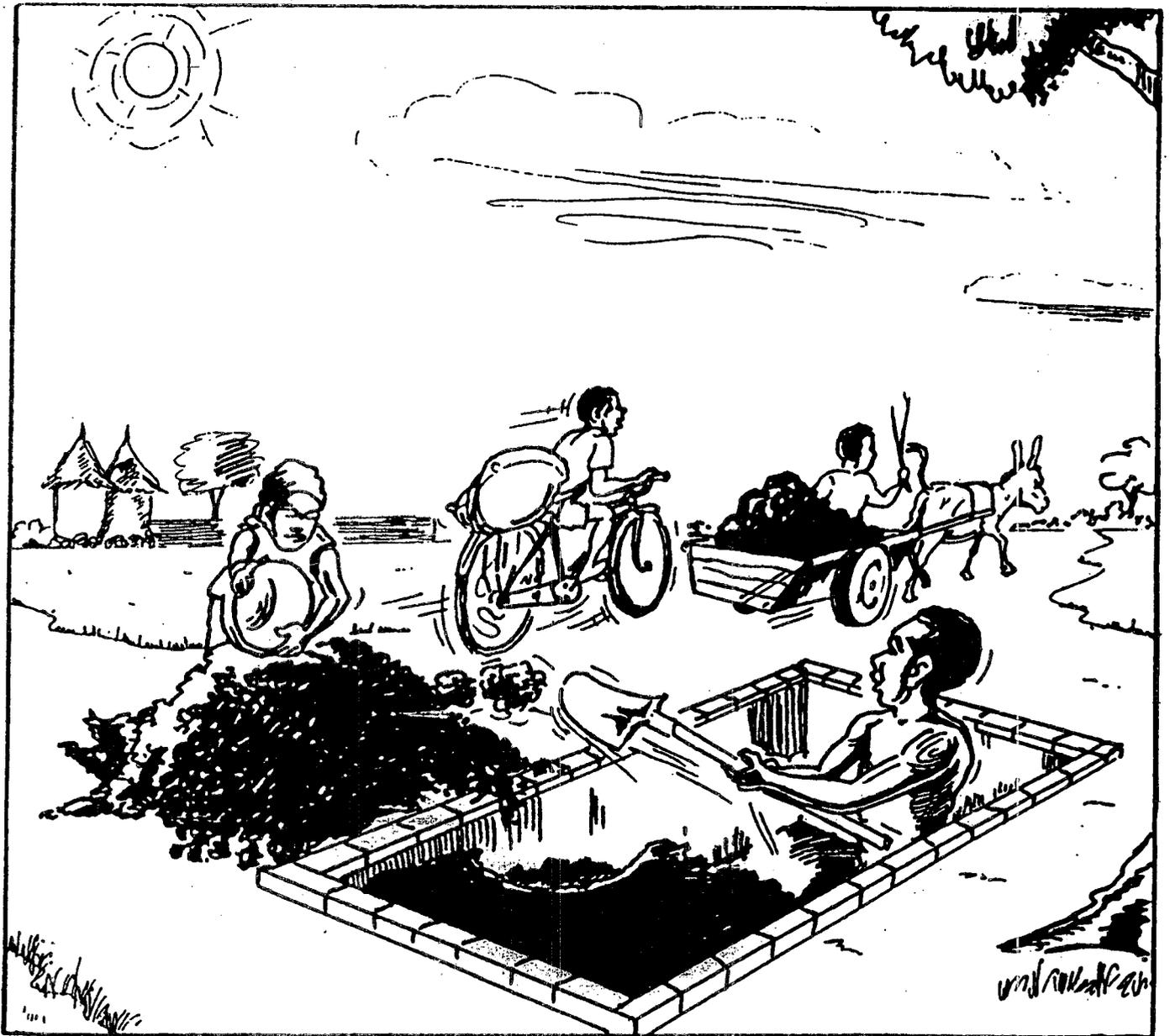
La stratégie d'intervention du PNGT2 à l'instar d'autres programmes met l'accent sur la participation et la responsabilisation des communautés rurales dans la gestion des ressources naturelles. Pour ce faire, les équipes pluridisciplinaires appuient les populations villageoises dans la réalisation de leurs Plans de Gestion des Terroirs en utilisant des outils MARP. Un des outils utilisés est la carte des res-

A travers cette carte des ressources dans les 5 ans, les communautés rurales s'engagent à mener les activités programmées en mobilisant les moyens matériels et humains pour y parvenir.

Sandaogo NIKIEMA

DOSSIER DE VULGARISATION

PRODUCTION ET UTILISATION DE LA FUMURE ORGANIQUE



PDIZ
VARENA
PNGT
PDR/Boulgou
DVA
PS CES/AGF